



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

# RAPPORT DU JURY

---

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME  
CONCOURS DE DIRECTEUR DES SERVICES PJJ

Ouverts au titre de l'année 2025

Rapport de jury présenté par Franck BALDI, directeur interrégional adjoint, DIRPJJ Sud Est,  
Président de jury.

### CONTEXTE

La préparation des épreuves écrites s'est déroulée dans de très bonnes conditions en raison de la qualité de la mobilisation des membres du jury plénier.

Elle s'est enrichie cette année d'échanges avec l'ENPJJ autour du référentiel de formation des directeurs de service et des constats faits sur les profils des directeurs recrutés par l'Ecole dans le cadre de son observatoire de la formation.

Les défections de membres de jury constatées en amont de la tenue du jury d'admission ont pu être remplacées de manière réactive grâce à la mobilisation concertée du jury plénier et de la DPJJ (RH1).

La préparation du jury dans son entièreté s'est déclinée en deux temps :

- Un temps en visio consacré à la présentation des épreuves écrites et des consignes de correction
- Et une journée de formation co-construite avec une intervenante spécialisée pour la préparation des oraux ayant pour objectifs de rappeler les grands principes de l'organisation des concours de la fonction publique et de créer une approche commune et partagée dans la conduite des entretiens en lien avec les épreuves orales. Ainsi, les membres du jury se sont appropriés à cette occasion les grilles de correction, ont produits différentes mises en situation et ont partagé une réflexion autour des profils recherchés. Un focus spécifique a été réalisé cette année autour des questions de connaissance en lien avec le programme du concours afin d'aller vers une harmonisation des questions sur ce champ.
- La matinée du lundi, libre de l'accueil de candidats, a permis de reprendre ces éléments et d'affiner le fonctionnement des sous-jurys, en insistant sur les garanties apportées par un sous-jury composé de 3 professionnels pour limiter les biais cognitifs dès lors que les 3 membres du sous-jury prennent pleinement leur place.

Ainsi, les oraux se sont déroulés dans de bonnes conditions, avec une cohérence relevée dans la conduite des épreuves orales et dans les modalités de notation. Le jury n'a eu à connaître aucune absence parmi ses membres. Le cadre d'accueil des épreuves orales est parfaitement adapté.

### UN CALENDRIER

L'arrêté du 30 avril 2025 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des directeurs de service de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2025 permet l'ouverture de 22 places, avec la répartition suivante :

- Concours externe : 12
- Concours interne : 8
- Troisième concours : 2

Les inscriptions se sont effectuées par voie électronique entre le 12 mai et le 12 juin 2025.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 11 septembre 2025.

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2025.

## LES EPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves des trois concours sont règlementées par l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles générales des concours pour le recrutement des directeurs de service de la protection judiciaire de la jeunesse.

### 1- Epreuves écrites d'admissibilité

#### Concours externe et interne

Rédaction d'une note de synthèse (4h – coefficient 2)

#### Concours 3<sup>ème</sup> voie

Etude d'un cas concret (3h – coefficient 1)

### 2- Epreuves orales d'admission

#### Concours externe

- Un entretien avec le jury à partir de l'exposé par le candidat de son parcours personnel (30' – coefficient 2)
- Un exposé suivi d'un entretien avec le jury à partir de l'étude d'un cas concret (50' – coefficient 3)

#### Concours interne

- Un entretien avec le jury à partir de l'exposé par le candidat de son parcours professionnel (40' – coefficient 3)
- Un exposé suivi d'un entretien avec le jury à partir de l'étude d'un cas concret (40' – coefficient 2)

#### Concours 3<sup>ème</sup> voie

- Un exposé et un entretien avec le jury sur la base d'un dossier RAEP (40' – coefficient 2)

## COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de 32 membres, dont son président et son vice-président.

L'ensemble des directions interrégionales et la DPJJ étaient représentés dans sa composition.

Taux de renouvellement du jury : 47 %, avec 15 nouveaux membres.

## ATTENDUS DU JURY

L'économie du concours est articulée autour des différentes épreuves complémentaires (écrite et orale) permettant de recruter des candidats disposant d'un potentiel capable d'exercer la fonction de direction.

A l'écrit, le jury attend des candidats une expression claire, dans un style correct, dépourvu de fautes d'orthographe et le tout structuré dans un plan cohérent.

Pour l'épreuve de note de synthèse, cette capacité rédactionnelle doit être accompagnée d'une capacité d'analyse des documents et de synthèse.

Pour l'épreuve de l'étude du cas concret, il est attendu en outre une résolution concrète et opérationnelle de la situation exposée.

A l'oral, structuration de la réflexion et stabilité émotionnelle sont particulièrement évalués, avec des mises en situation et des questions de connaissances. Il est attendu des candidats une posture d'écoute et une capacité à échanger avec le jury. Par ailleurs, les candidats se doivent de démontrer qu'ils ont une bonne connaissance de l'institution qu'ils souhaitent rejoindre et être en capacité de se projeter dans la fonction de direction de service, sur la base notamment de leur expérience. L'exigence des oraux dans leur rythme et leur durée permet d'apprécier la capacité d'un candidat à tenir le spectre complexe attendu d'intervention d'un directeur de service entre vision stratégique et enjeux du quotidien.

## FONCTIONNEMENT DU JURY

Comme les années précédentes, pour l'écrit, le jury a fonctionné en binômes de correction, chaque copie étant corrigée par deux jurés distincts. En amont, le jury fixe les consignes de correction et les attendus qu'il souhaite voir appliquer à l'ensemble des copies afin de garantir une équité de traitement. Une proposition de plan de chaque sujet est élaborée par le jury plénier.

A l'oral, chaque candidat a été entendu par un sous-jury composé de 3 jurés distincts, avec un sous-jury différent en fonction des épreuves, ce qui renforce l'objectivité du jury. Les notes sont établies par épreuve de manière concertée sur la base des grilles de notation. Les temps de délibération des sous-jury ont été garantis ainsi que des réunions régulières du jury dans son intégralité.

## DONNEES STATISTIQUES ANNEE N ET N-1

### Répartition par DIR

	ADMIS A CONCOURIR			PRESENTS A L'ECRIT			ADMISSIBLES			LAUREATS (LISTE PRINCIPALE)		
	Ext	Int	3 <sup>ème</sup> voie	Ext	Int	3 <sup>ème</sup> voie	Ext	Int	3 <sup>ème</sup> voie	Ext	Int	3 <sup>ème</sup> voie
<b>Centre Est</b>	30	17	2	14	10	2	3	3	0	1	1	0
<b>Grand Centre</b>	8	7	1	6	5	0	4	0	0	0	0	0
<b>Grand Est</b>	19	11	0	14	9	0	3	4	0	1	2	0
<b>Grand Nord</b>	41	23	2	30	11	2	13	3	1	2	2	0
<b>Grand Ouest</b>	16	7	0	11	4	0	3	1	0	0	1	0
<b>Sud</b>	32	5	0	21	2	0	7	0	0	1	0	0
<b>Sud Est</b>	52	14	1	32	9	1	9	0	1	0	0	0
<b>Sud-Ouest</b>	36	5	0	21	3	0	8	2	0	2	0	0
<b>IDF (hors DOM TOM)</b>	105	28	4	59	17	3	29	5	0	8	0	0

<b>Guadeloupe</b>	4	4	1	3	2	1	1	0	0	0	0	0
<b>Martinique</b>	2	1	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0
<b>Guyane</b>	4	1	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Réunion</b>	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Mayotte</b>	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
<b>Polynésie</b>	1	2	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>351</b>	<b>128</b>	<b>11</b>	<b>217</b>	<b>77</b>	<b>9</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

### INSCRITS / ADMIS A CONCOURIR / PRESENTS AUX ECRITS

Catégorie	Corps / concours	Voie de recrutement	Postes	Inscrits			Admis à concourir			Présents		
				hommes	femmes	TOTAL	hommes	femmes	TOTAL	hommes	femmes	TOTAL
A	Directeurs	Externe	12	167	653	820	52	299	351	29	188	217
		Interne	8	108	185	293	58	70	128	34	43	77
		Troisième concours	2	26	42	68	5	6	11	3	6	9

### Année N-1

Catégorie	Corps / concours	Voie de recrutement	Postes	Inscrits			Admis à concourir			Présents		
				hommes	femmes	TOTAL	hommes	femmes	TOTAL	hommes	femmes	TOTAL
A	Directeurs	Externe	12	130	479	609	69	256	325	45	164	209
		Interne	8	113	171	284	56	81	137	38	65	103
		Troisième concours	2	13	16	29	2	4	6	2	3	5

### NOTATION / SEUIL D'ADMISSIBILITE ET/OU D'ADMISSION

Pour cette session, 102 candidats ont été convoqués pour les épreuves d'admission, selon la répartition suivante :

Admissibilité DS 2025			
	Externe	Interne	3e voie
Femmes	72	12	2
Hommes	8	8	0
Total	80	20	2
% femmes	90,00%	60,00%	100,00%
% hommes	10,00%	40,00%	0,00%

Le nombre de désistements pour les oraux a été moins important qu'en 2024 particulièrement pour les internes.

Externe : 80 admissibles (seuil d'admissibilité à 13) ; 14 désistements

Interne : 20 admissibles (seuil d'admissibilité à 13) ; 1 désistement. Le jury a volontairement maintenu un seuil d'admissibilité élevé, prenant le parti de limiter le nombre de candidats admissibles.

3<sup>e</sup> voie : 2 candidats (seuil d'admissibilité à 13) ; 1 désistement

Soit 86 candidats effectivement auditionnés.

Lors de la session précédente, 94 candidats avaient été auditionnés.

Compte tenu des notes obtenues à l'oral par les candidats troisième voie admissibles (sensiblement inférieures aux notes des concours externes et internes), le jury a pris la décision de reporter les deux places au profit du concours externe. Le jury a également pris la décision de reporter une place dédiée au concours interne à la voie externe afin de maintenir un seuil d'admission élevé pour les internes (14,50). Le seuil d'admission pour les externes s'élevait quant à lui à 15,72 (15,86 en 2024).

Ainsi, ont été admis :

- 15 candidats au titre du concours externe (âge moyen des candidats : 26 ans)
- 7 au titre du concours interne (âge moyen des candidats : 42 ans)
- 5 candidats issus de la voie externe ont été retenus en liste complémentaire

4 candidats reçus étaient contractuels dans la fonction publique, dont 1 à la PJJ.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

### Observations

Les deux épreuves écrites complexes, demandaient une bonne maîtrise de la technique de la note de synthèse.

Les notes des écrits sont en baisse par rapport à 2024, certains candidats ont été pris par le temps par manque de maîtrise technique. Le niveau rédactionnel général est faible, avec des difficultés de registre de langue et de graphie relevés.

La technique note de synthèse ne semble pas avoir été maîtrisée par nombre de candidats.

Pour les oraux, des niveaux inégaux de préparation ont été constatés, ce qui génère une disparité dans la qualité des prestations, l'excellent voisinant avec l'insuffisant.

## **Recommandations du jury**

Il a été constaté un déficit de préparation des épreuves orales alors même que ces épreuves sont très exigeantes. Cette impréparation peut se décliner dans la méconnaissance du programme du concours (des éléments de connaissance attendus) comme dans la méconnaissance de la PJJ, voire dans la faible qualité du dossier communiqué en amont (RAEP ou parcours personnel), comme dans l'incapacité à tenir les 10 minutes de présentation inaugurale pour l'épreuve de cas concret comme pour l'épreuve portant sur le parcours.

De même concernant l'écrit, une préparation solide à la rédaction d'une note de synthèse nous semble s'imposer ainsi qu'une vigilance renforcée aux qualités rédactionnelles dans tous leurs aspects.

Nous réitérons pour les admissibles (externe, 3<sup>ème</sup> voie) la recommandation d'effectuer des stages d'observation pour apprécier les réalités de la protection judiciaire et se projeter dans un environnement avec ses complexités.

Franck BALDI

Président du jury